



Compte rendu réunion AUPPSV/SPL  
12 Novembre 2019

Présents :

SPL : Directeur exécutif, Olivier LEMAIGNEN (OL)  
Maitre de port, Florent DULOIR (FD) - 1<sup>ère</sup> partie  
Expert comptable, Mme VARIN - 2<sup>ème</sup> partie  
Agence Portuaire : Thierry LETESSIER - 2<sup>ème</sup> partie  
AUPPSV : Président, Lucien POIROT (LP)  
Vice président, Georges COURTAY (GC)  
Secrétaire, François JARDILLIER (FJ)  
Membre CA, Jean RIBY (JR)

Lieu : Bureau du port, Saint Vaast la Hougue

**1<sup>ère</sup> partie : Fonctionnement général du port de St Vaast**

**Informations**

L. POIROT (LP)

L'AUPPSV est adhérente à l'UNAN Manche qui regroupe les départements du 22, 35, 50. LP se rendra à une réunion des UNAN de Bretagne où tous les aspects de gestions des ports seront abordés avec une présentation de celle de St Vaast

O. LEMAIGNEN (OL)

*Transmet le nouveau document sur les tarifs 2020 corrigés, affiché en date du 9/11/2019*

**1-Douches**

- Demande récurrente pour la suppression des douches payantes comme dans la majorité des ports (visiteurs et résidents)
- Recette 2018 : 4 546€
- Suppression des douches payantes à Barneville- Carteret
- *Gratuité déjà acquise pour les visiteurs (journée et semaine)*
- *Peu de coût d'entretien et d'intervention sur les boîtiers*
- *Entrainerait un problème de fréquentation des sanitaires (utilisateurs extérieurs plus nombreux)*
- *La suppression entrainerait un rééquipement des systèmes mitigeurs onéreux*
- Pour éviter le problème de fréquentation extérieure, voir pour une dotation annuelle aux résidents

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsy50@gmail.com](mailto:auppsy50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsy50.fr>**





## **2-Passeport Escales**

- Renouvellement de notre demande de passage de 5 à 10 nuitées par an
- Recette 2018 : 1 158€
- *La valeur du nombre de nuitées, par carte, est déterminée par le port. Le contrat ne permet pas d'avoir des cartes à valeur de nuitées modulable*
- *La tarification est définie par le port*
- *En augmentant le nombre de nuitées l'équilibre deviendrait précaire*
- Ne pourrait-on pas envisager une augmentation du nombre de nuitées accompagnée d'une tarification à la longueur ?
- *La SPL souhaite, en 2020, apporter un sentiment d'appartenance du port au sein de la SPL par :*
  - *Une offre de fidélisation aux plaisanciers extérieurs*
  - *Une offre de 2 nuits gratuites par an entre ports de la SPL, complémentaire au Passeport Escales*

## **3-Pontons**

- Malgré nos interventions seul le ponton D a subi un nettoyage partiel, à la javel, au mois d'Octobre
- Nous estimons qu'il n'y a pas nécessité de changement des platelages des pontons C, D, E alors qu'un nettoyage régulier suffirait et serait moins onéreux
- *Le ponton D aurait dû être fait dans sa totalité*
- *La météo n'a pas été clémente pour entreprendre cette action*
- *Pour le changement de platelage, le ponton C devient prioritaire par son degré d'usure et devenu glissant*
- *Le nettoyage à la javel est plus rapide qu'une action avec karcher*

## **4-Parkings**

- Problème récurrent tout particulièrement pendant le mois d'Août
- A-t-on un bilan sur les contrôles effectués par l'utilisation des parkings spécifiques non respectés ?
- Pas de contrôle sur la zone spécifique plaisanciers
- Quelques plaisanciers verbalisés pendant les périodes encombrées malgré leur macaron
- Quel devenir pour la zone de parking remorque se trouvant à la cale école de voile avec l'implantation du Comptoir Culturel et Touristique ?
- *C'est la policière municipale qui a en charge de faire respecter les règles de stationnement*
- *Pas de retour sur les PV distribués*

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





- *Remarques et papillons pare-brise pour les contrevenants*
- *Peu de retour sur une non disponibilité d'emplacement remorque*
- *La redevance à la journée a permis une augmentation des contrats cales et pas de pénalités*
- *Il ne devrait pas y avoir d'incidence sur la zone parking remorques de la cale école de voile*
- *Une réflexion sera menée sur la réorganisation des parkings avec le projet du Comptoir Culturel et Touristique*
- Les usagers de port souhaitent être associés à cette réflexion

### **5-Cahier de doléances**

- L'Auppsv ayant informé de la présence d'un cahier de doléances, présent à la capitainerie, a-t-il été demandé et annoté ?
- Il serait souhaitable que ce cahier soit accessible sur pupitre dans le hall de la capitainerie afin de favoriser son emploi
- *Aucune demande*
- *Il y a dans le hall de la capitainerie une distribution d'un questionnaire de satisfaction*
- Ce questionnaire est plus ciblé « visiteurs ». A quand un véritable questionnaire pour les résidents ?

### **6-Espaces verts**

- Si il ya eu des tontes dans l'année, la taille des haies ne s'est effectué qu'au mois d'Octobre
- Le travail à effectuer a-t-il été défini avec la mairie ?
- Y a-t-il une convention avec la mairie ?
- *L'entretien est gratuit et géré par les services municipaux, d'où la difficulté d'intervenir*
- *C'est un sujet à travailler*

### **7-Hébergements Rb&B**

- Quelles sont les dispositions que vous souhaitez mettre en ouvre ?
- Ces dispositions seront à transcrire dans le règlement de police de St Vaast
- Certains ports en ont déjà interdit l'implantation
- *Sujet encore à l'étude*
- *Il sera difficile de l'interdire compte tenu de son développement*
- *Problématiques à résoudre, consommation fluides, sécurité, sanitaires, comportement*
- L'installation d'un compteur individuel peut il être envisagée ?

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





### **8-Dragage**

- Nous avons reçu un courriel de Florent DULOIR à l'issue de la fin des travaux
- Nous attendons, en Conseil Portuaire, un complément d'information sur la bathymétrie et le volume extrait
- *La bathymétrie sera présentée*
- *Le volume extrait sera finalisé après le traitement des bassins de rétention qui devrait s'effectuer en 2020*

### **9-Comptoir Culturel et Touristique**

- Les représentants des plaisanciers ont pu assister à 2 réunions de présentation du projet en Décembre 2018 et Janvier 2019
- Une synthèse a été fournie à Gilles AUGER coordonateur du projet en Février 2019
- Il a fallu attendre le mois d'Octobre, au cours de 2 réunions du Conseil Municipal (en auditeur libre), pour avoir enfin des informations sur l'état d'avancement du projet
- Le projet présenté ne concerne que les bâtiments Comptoir et Ecole de Voile
- Le réaménagement de la zone technique et tout son environnement devenant un projet SPL avec une participation Départementale de 800 000€
- *La participation départementale dépendra du budget département de 2020*
- *Etude à faire dans son intégralité avec une projection de la nouvelle zone*
- A quand une présentation aux usagers ?
- Une annonce de 16 à 18 mois de travaux quelle incidence sur le fonctionnement de la zone technique et en particulier sur l'emprise du chantier ?
- Quelle cogestion de ce Comptoir (mairie, CAC, Département) ?
- Implication obligatoire des usagers dans l'élaboration du projet ?
- *Ce sujet sera traité en Conseil Portuaire*

### **10-Conseil Portuaire**

- Il est fourni en séance, un document pour correction du compte rendu du Conseil Portuaire du 24 Juin 2019, un document pour correction du Règlement de police du port de St Vaast

### **11-Cluppp**

- Nous n'avons toujours pas le compte rendu du Cluppp du 24 Juin 2019
- L'année 2020 étant une année électorale, joindre avec le renouvellement d'AOT 2020 :
  - la fiche d'inscription au Cluppp
  - modalités de l'élection des représentants du Cluppp au Conseil Portuaire

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





- les documents seront joints avec la facture 2020
- le compte rendu du Cluppp est à la signature

## **2<sup>ème</sup> partie : gestion financière du port de St Vaast**

Lucien POIROT (LP)

Avant de commencer le dialogue, je veux tout d'abord présenter notre ressenti sur la gestion financière de l'ensemble SPL/port de St Vaast/port de Portbail et maintenant Barfleur en attendant l'arrivée de Barneville –Carteret dès le 1er Janvier 2020

Depuis 2013 nous suivons les comptes analytiques des différents ports et ainsi que les documents comptables de la SPL déposés au tribunal de commerce de Coutances dans lesquels nous trouvons les rapports du commissaire au compte attestant la bonne qualité des comptes présentés

Cependant, ce qui nous interpelle c'est, en résultat net hors impôts :

- Qu'en 2015 :

- solde excédentaire St Vaast = 33 453, solde déficitaire Portbail = **-15 452**
- solde consolidé positif SPL = 18 001

- Qu'en 2016 :

- solde excédentaire St Vaast = 154 038, solde déficitaire Portbail = **-125 691**
- solde consolidé positif SPL = 28 347

- Qu'en 2017 :

- solde excédentaire St Vaast = 12 878, solde déficitaire Portbail = **-58 777**
- solde consolidé négatif SPL = **-26 052**

- Qu'en 2018 :

- solde excédentaire St Vaast = 38 469, solde déficitaire Portbail = **-38 494**
- solde excédentaire Barfleur = 5 564, solde consolidé positif SPL = 18 506

Lorsqu'on lit les comptes rendus des AG de la SPL, c'est bien le solde consolidé après impôts qui est affecté

Que deviennent les excédents de St Vaast alors qu'il n'y a aucun report ?

Mme VARIN (MV)

- *comptabilité associative et comptabilité publique, différentes d'une comptabilité privée telle que celle de la SPL*
- *la société SPL possède 4 établissements, le siège, le port de St Vaast, le port de Portbail, le port de Barfleur*
- *chaque établissement possède son compte bancaire et sa propre comptabilité*
- *tous les documents comptables sont à votre disposition*
- *les soldes se retrouvent, chaque année, dans l'annexe « Bilan passif » rubrique « Capitaux propres » attribuée aux réserves. On retrouve ainsi pour 2018 un total de 186 968 €*
- *cela correspond à la somme des résultats des exercices 2015 à 2018 après impôts. Chaque année ce montant sera réactualisé avec le résultat de l'exercice, positif ou négatif*
- *à la différence, seuls les « documents comptables, fiscaux de gestion », provenant de la consolidation des comptabilités des 4 établissements sont transmis au Tribunal de Commerce de Coutances. Seuls ces documents sont soumis au commissaire aux comptes donc sont les seuls documents opposables.*

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsy50@gmail.com](mailto:auppsy50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsy50.fr>**





#### AUPPSV

Les membres de l'Auppsv rappellent :

- les diverses jurisprudences établissent que la gestion d'un service public, tel un port, doit être considéré comme un SPIC (service public industriel et commercial)
- les textes du code des collectivités interdisent d'établir des budgets déficitaires ou bénéficiaires pour un SPIC
- la décision du Conseil d'état précise que les recettes d'un SPIC ne peuvent être utilisées qu'au bénéfice de ses usagers
- le texte de l'article 432-10 du code pénal prévoit 5 ans de prison et 500 K€ d'amende pour le non respect de ces règles
- les textes du code des Transports interdisent l'utilisation des recettes d'un port de plaisance ou de pêche à autre chose que son dragage ou son immobilier

#### SPL

Les différents intervenants précisent :

- *en qualité de société anonyme, le terme de SPIC, n'a pas lieu d'être*
- *les textes du code des Transports cités font référence à des droits de ports qui ne sont pas appliqués à l'activité de la plaisance à St Vaast. Les recettes citées sont des tarifs d'outillage et non soumises aux droits de douanes*

#### Olivier LEMAIGNEN (OL)

*Des provisions sont faites chaque année en comptabilité. En termes de provisions la SPL a prévu :*

- *provisions pour entretien de la jetée feu vert sur 3 ans*
- *provisions pour carénage de la porte écluse*
- *provisions pour dragage chenal d'entrée du port*

*Pour 2019 il y aura une reprise de provisions pour le dragage*

*Pour le prochain dragage il va être nécessaire de provisionner, de 2021 à 2029, près de 750 000 €*

#### Georges COURTAY (GC)

Il serait donc souhaitable de provisionner le plus possible afin de limiter l'excédent pour en diminuer le montant des impôts.

Il faut déjà penser au provisionnement du prochain dragage, dès l'année 2020, à la hauteur de 75 000 € par an sur 10 ans

#### MV

*Oui pour le provisionnement mais on doit respecter les droits comptables*

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**

